

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION, SIXIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES

LUNDI, 16 avril 1888.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

COMITÉS PERMANENTS.

M LAURIER: Je propose que M. Meigs fasse partie des comités permanents suivants: chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, ordres permanents, banques et commerce.

La motion est adoptée.

DÉBATS OFFICIELS.

M. DESJARDINS: Je propose l'adoption du deuxième rapport du comité des *Débats*. L'objet de ce rapport est de rendre justice à certains employés qui remplissent des fonctions responsables en rapport avec le comité des *Débats*, et la publication du compte-rendu officiel. Le premier est M. Boyce, aide du chef des rapporteurs, en faveur de qui on recommande une augmentation de traitement.

M. Boyce est employé toute l'année et son travail est de diverses natures. Il lui faut voir à ce que les membres reçoivent les copies pour la correction, et que ces corrections soient faites sur la copie révisée, il doit suivre de près l'impression, et de fait il est parfois obligé de rester ici deux ou trois heures après l'ajournement de la séance. Chacun des membres du comité est d'opinion qu'il mérite amplement l'augmentation recommandée, et nul n'a à se plaindre de son travail. Il faut dire de plus que M. Boyce a à préparer l'index des *Débats* après la session. La seconde recommandation est au sujet de M. Brewer, comptable du comité et qui a des devoirs d'une nature toute spéciale. Il doit mesurer les types et préparer les comptes d'après lesquels les imprimeurs sont payés. Ce travail demande des connaissances toutes spéciales, et après examen fait par un sous-comité on a trouvé que M. Brewer mérite la recommandation de \$50 par année et \$100 pour services passés. On recommande aussi que \$200 soient votées à M. Hartney pour services passés et \$50 par année comme greffier du comité. Il doit garder des minutes des assemblées du comité, faire la correspondance et tout ce qui a été rapporté aux assemblées. Nous avons cru, par conséquent, qu'il serait juste de reconnaître ses services tout autant que les services des autres, et le comité a recommandé l'augmentation que j'ai dite. M. Hartney agit comme greffier du comité depuis 1878. Voilà les recommandations que contient le rapport.

M. LANDRY: Comme je n'ai pas le rapport sous les yeux dans le moment, j'aimerais à savoir s'il contient quelque chose relativement aux nominations devenues nécessaires par la destitution de trois traducteurs.

M. DESJARDINS: Pas du tout, il ne contient qu'une recommandation relative au traitement de vieux employés.

M. DAVIN: En me levant pour appuyer cette motion, je dois dire que nous avons examiné à plus d'une reprise ces réclamations. M. Brewer est venu devant nous, et j'avoue

que lorsque j'ai compris la responsabilité qui pesait sur cet employé je me suis senti porté, ainsi que les autres membres du comité, à lui donner plus que ce qui est recommandé dans le rapport. Les devoirs responsables que remplit M. Brewer, ceux de mesurer la matière, seront aisément compris de ceux qui connaissent quelque chose en matière de typographie, et si ce n'était un homme de confiance, le pays perdrait chaque année plusieurs milliers de piastres. Pour ce qui est de M. Brewer, par conséquent, il n'y a aucun doute que la recommandation est très modérée.

Je puis parler avec autorité, si on me permet l'expression, quant aux droits de M. Boyce, car j'ai eu besoin de ses services dans deux occasions, et j'ai pu connaître l'habileté et les capacités de cet homme en tout travail qu'il entreprend. M. Boyce a été engagé pour un travail qui demandait une grande habileté, et il a suffi de lui expliquer ce qu'il y avait à faire. Au sujet des *Débats* ses devoirs sont onéreux et comportent une grande responsabilité. Non seulement il corrige les premières épreuves, mais il voit à ce que les corrections faites par les députés soient entrées dans les discours, et en outre de cela il fait le travail le plus important, tant que nous aurons les *Débats*, c'est l'index. A moins que l'index ne soit bien fait, il est inutile de dire que le volume a bien peu de valeur, et on pourrait peut-être dire que l'index est comme une chaîne, et si une chaîne n'est pas plus forte que ses anneaux, ainsi l'index n'a de la valeur qu'en autant qu'il est complet, exact et un véritable travail de renseignements. Il me semble que M. Boyce remplit très bien ses devoirs et dans ce cas la somme recommandée par le comité est très minime pour un travail aussi assidu et qui demande une telle habileté. Quant à l'autre recommandation je ne puis rien en dire, car je ne connais pas les circonstances, mais d'après ce qu'on m'a expliqué je crois que cette recommandation mérite l'attention de la Chambre.

M. CHARLTON: Comme membre du comité des *Débats* je me lève pour approuver ce qui a été dit par le président et l'honorable député d'Assinibois (M. Davin), pour ce qui est surtout des services de M. Boyce. Et j'appuie la motion à l'effet d'augmenter son traitement, je crois que même avec cette augmentation il ne sera pas suffisamment payé. C'est un employé de grande valeur et qui a servi la Chambre depuis longtemps. M. Boyce mérite richement l'augmentation proposée par le comité.

M. CASEY: Si l'honorable ministre me le permet avant de clore débat, je désire ajouter quelques mots à ce qui a été dit au sujet de la valeur des services de ces employés, et je puis déclarer que même avec cette augmentation M. Brewer et M. Boyce, que je connais tout spécialement, ne recevront pas encore l'équivalent des services qu'ils rendent. Ce sont deux employés compétents qui ont toujours rempli leurs devoirs à la satisfaction de la Chambre, et je les connais depuis le jour de leur nomination. Il me fait plaisir d'appuyer cette mesure de justice à leur égard.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je regrette que le président ait présenté son rapport cet après-midi vu que nous ne nous y attendions pas. Je ne dis pas qu'il a tort, mais ce rapport n'était pas sur l'ordre du jour et nous n'avons pas le temps de le prendre en considération. Je demanderai donc à l'honorable député de le renvoyer à un autre jour, afin que le gouvernement puisse étudier la question. Et j'attirerai l'attention de mon honorable ami le prési-